

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	31
NOMBRE DE POUVOIR :	5

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. CAS – M. PEREZ - M. BOUYRIE – M. LABORDE – M. GUILLAMET – M. BENOIST – MME COUNILH – M. PASCOUAT – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. TOLLIS – M. DARRIGADE – MME JAY – M. FORGUES – M. DIRRIBERRY – MME LIBIER – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. VENDRIOS – M. BETBEDER – M. BREDE – M. GELEZ – MME BERGEROO – M. BECUS – M. DARETS – MME DUMASDELAGE – MME GIRAUDO – M. CASTETS – M. BOUHAIN

Ont donné pouvoir : M. VARTAVARIAN A M. BOUYRIE – M. DE LA RIVA A M. PEREZ – M. ROMAIN A M. GELEZ – M. LANGOUANERE A M. BETBEDER – MME GONSETTE A M. BOUHAIN

Absents excusés : MME ADOUY – M. CASTEL – M. BRUTAILS – M. DAUGA – M. LABASTE – MME MEDDA – M. JOIE – M. HERNANDEZ – MME EVENE – M. LAPEYRE – M. BELLANGER – MME GRACIET – M. LATXAGUE – M. REMAZEILLES – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. ROSPARS – MME GARATE – M. LAUDINET – M. GARAT – M. COELHO – M. PERIAUT – M. JAMMES

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2023-12-05 – OBJET : Transfert personnel Régie des Eaux de Tosse au SM EMMA

M. le Président, Francis BETBEDER rappelle que la commune de Tosse a décidé par délibération du 9 mars 2023 de transférer les compétences Eau Potable et Assainissement au SM EMMA à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce rapprochement des 2 collectivités s'inscrit dans le cadre de la Loi NOTRe.



Par Délibération du 16 octobre 2023, le SM EMMA a voté l'extension du périmètre du Syndicat mixte EMMA à la commune de Tosse

Vu le CGCT et notamment les articles L 5711-1 à L5211-4-1 du CGCT, le transfert de compétence de la Régie de la commune de Tosse au SM EMMA entraîne le transfert du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence,

Vu l'article L714-9 du CGFP et de l'article L5111-7 du CGCT,

Considérant que les personnels exercent en totalité leurs fonctions dans le service transféré,

Considérant les deux agents exerçant leur fonction à la régie de Tosse,

Considérant l'avis du CST du 18/12/2023 du CDG40,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

-De créer deux postes à temps complet :

- Adjoint Administratif Territorial,
- Technicien Principal 2^{ème} classe

- D'autoriser M. le Président à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires

- Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 19 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

